

GUIDE D'INSCRIPTION

Le monde de la formation est en constante évolution en termes d'exigences et de résultats attendus, les mois de formation vont être intenses et riches en émotions. Vous allez douter, accrochez-vous car la catégorie professionnelle que vous avez choisie participe activement aux activités des différentes structures médico-sociales et va vous permettre de vous épanouir dans un milieu riche en rencontres. Pour cela nous avons une mission commune : celle **de donner du sens à votre carrière professionnelle du début de la formation jusqu'à l'intégration en poste**. Vous souhaitez vivre cette expérience à nos côtés et connaître la recette pour réussir votre candidature ? suivez le guide !



La recette nécessaire est un mélange bien dosé d'un travail au quotidien de votre part et d'un accompagnement de votre potentiel humain qui débute dès maintenant. Lisez attentivement le dossier d'inscription afin de donner du sens à vos actions. Il est composé de différents chapitres :

| | |
|--|--------|
| - Conditions d'accès à la formation | Page 2 |
| - Calendrier des épreuves de sélection | Page 3 |
| - Epreuves de sélection | Page 4 |
| - Dossier d'inscription | Page 5 |
| - Admission définitive | Page 6 |
| - Durée et coût de formation | Page 7 |

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans minimums à la date d'entrée en formation.

Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1^{er} n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

Dispositions générales de la formation à la profession d'aide-soignante, Arrêté du 7 avril 2020 / 12 avril 2021 et 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale, dans les conditions fixées par l'arrêté susdit.
- La formation professionnelle continue, sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté.
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle, dans les conditions fixées par le présent arrêté.
- La formation modulaire ASH de 70 heures ou fonction publique hospitalière avec 1 an d'ancienneté à temps plein.

Notre institut certifié **Qualiopi** a une capacité de 75 places en parcours complet, conformément à notre agrément. Vous avez des interrogations ?

Contactez-nous dès maintenant !

IFAS SAINT-ANTOINE
28 rue Walter Poupot
33000 BORDEAUX
Florence LANNEGRAND
Secrétaire IFAS
05.56.24.93.01
contact@institutsaintantoine.fr

CALENDRIER

Epreuves de sélection formation aide-soignant Rentrée MARS 2023

| | |
|----------------------------|------------------------------|
| Ouverture des inscriptions | 9 novembre 2022 |
| Clôture des inscriptions | 10 février 2023 |
| Entretien de sélection | Du 13 février au 3 mars 2023 |
| Affichage des résultats | 7 mars 2023 |

Vous êtes décidé(e), vous souhaitez intégrer notre IFAS, voici les attendus de la formation. Lisez-les attentivement, ils vous guideront à l'élaboration de votre dossier d'inscription et à préparer votre oral de sélection :

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité.

- Qualités humaines et capacités relationnelles.
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale.
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases arithmétiques.
- Capacités organisationnelles.



EPREUVES DE SELECTION

Les candidats déposent leur dossier directement auprès de l'institut, aux horaires d'ouverture (du lundi au jeudi 8h/12h30 et 13h15/16h30, le vendredi de 8h à 12h) ou l'envoient par courrier.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection, sur la base de l'étude du dossier d'inscription et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats (affichage des résultats à l'IFAS et sur le site internet). Il dispose **d'un délai de sept jours ouvrés** pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale.

Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.



DOSSIER D'INSCRIPTION



Tout dossier incomplet ou adressé après la date de clôture des inscriptions ne sera pas traité (cachet de la poste faisant foi). Prenez le temps de bien nous transmettre l'ensemble des éléments demandés :

Votre dossier doit être composé de 3 parties :

- Une partie administrative
- Une partie en lien avec votre parcours scolaire et/ou professionnel
- Une partie relative à vos motivations

1. PARTIE ADMINISTRATIVE :

- Téléchargez la [fiche d'inscription](#), remplissez-la en lettres capitales.
- Photocopiez votre [pièce d'identité](#) en recto/verso ou votre passeport ou votre titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- Pour les candidats étrangers hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française égal ou supérieur au niveau **B2** (pour l'obtenir il est possible de passer un examen ou test officiel de français, comme le DELF : diplôme d'études en langue française, le DALF : diplôme approfondi en langue française, le TCF : test de connaissances en français ou le TEF : test d'évaluation de français).

2. VOTRE PARCOURS SCOLAIRE ET/OU PROFESSIONNEL :

- Vous êtes étudiant(e) en 2022 : réalisez une copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires. Si vous êtes BAC PRO ASSP/SAPAT, transmettez-nous vos appréciations de stages de première et de terminale.
- Vous êtes titulaire d'un diplôme : réalisez la copie de l'original du diplôme ou le titre traduit en français si diplôme étranger (reconnaissance par ENIC NARIC).
- Vous êtes salarié(e) ou ex-salarié(e) : réalisez la copie de vos attestations employeur accompagnée des appréciations et/ou recommandations des employeurs.
- Vous êtes ASH : attestation de votre employeur et/ou attestation de suivi de la formation modulaire de 70 heures à destination des ASH pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée.

3. VOS MOTIVATIONS :

- Rédigez une [lettre de motivation manuscrite](#)
- Rédigez un [curriculum vitae](#)
- Rédigez un [document manuscrit](#) relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit votre projet professionnel, en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas dépasser les deux pages.

ADMISSION DEFINITIVE

L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard le jour de la rentrée :

- D'un certificat médical, émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant (certificat qui vous est envoyé si vous intégrez l'IFAS, à compléter par le médecin agréé). Liste des médecins agréés sur notre site www.institutsaintantoine.fr.
- De la fiche médicale des étudiants en santé, à valider par un médecin (fiche ci-jointe).

Article L.3111-4 du code de la santé publique :

« Une personne qui, dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention de soins ou hébergement des personnes âgées, exerce une activité professionnelle l'exposant à des risques de contamination doit être immunisé contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite ».



Certaines vaccinations nécessitent d'être commencées plusieurs mois avant l'entrée – Hépatite B notamment.

Vous ne pourrez pas partir en stage si votre schéma vaccinal est incomplet.

En conséquence, si vous n'êtes pas vacciné(e), **COMMENCEZ DES A PRESENT**, n'attendez pas les résultats de la sélection d'entrée en formation !

Une attestation d'un schéma vaccinal complet anti COVID est obligatoire pour l'entrée en formation (loi du 05 août 2021)

Date de la rentrée

LUNDI 20 MARS 2023

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

Durée de la formation complète : 47 semaines, dont 3 semaines de congés.

La formation représente 1540 heures réparties en :

- 770 heures de stage, soit 22 semaines
- 770 heures de théorie, soit 22 semaines

Sur la base de 35 heures par semaine.

Durée de la formation partielle : en fonction des unités à suivre lors de la formation.

Coût de la formation :

- Frais d'inscription à la formation (si vous êtes reçu à l'institut) : 100 €
- La Région Nouvelle Aquitaine prend en charge le coût pédagogique de la formation des aides-soignants après réussite aux épreuves de sélection pour :
 - Les demandeurs d'emploi indemnisés ou non par Pôle emploi,
 - Les élèves en poursuite de formation initiale.
- Parcours complet :
 - Si Promotion Professionnelle : 10964 €
 - Si autofinancement : 7392 €
- Parcours partiel : Selon les modules à valider (passerelles ou VAE, possibilité de prise en charge par la Région sous certaines conditions, sinon financement personnel (devis sur demande)).
- Les candidats venant du secteur hospitalier public et privé doivent se renseigner auprès de leur employeur ou organisme susceptible de prendre en charge la formation (exemple : ANFH, TRANSITION PRO, UNIFAF...).
- Achat de 4 tenues professionnelles : 76 €